



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

Provisoire

8973^e séance

Mercredi 23 février 2022, à 10 heures
New York

Président : M. Nebenzia/M. Polyanskiy (Fédération de Russie)

Membres :

Albanie	M. Hoxha
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Zhang Jun
Émirats arabes unis	M. Bastaki
États-Unis d'Amérique	M. Mills
France	M ^{me} Gasri
Gabon	M. Doumbeneny Ndzigina
Ghana	M ^{me} Oppong-Ntiri
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kimani
Mexique	M ^{me} Buenrostro Massieu
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en russe*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant d'Israël à participer à la présente séance.

Je propose que, conformément aux dispositions de son règlement intérieur provisoire et à la pratique établie en la matière, le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Wennesland.

M. Wennesland (*parle en anglais*) : Ce mois-ci, nous avons observé la poursuite préoccupante des tendances que j'ai évoquées à maintes reprises au Conseil de sécurité, notamment une détérioration déstabilisante de la situation dans le Territoire palestinien occupé.

Partout en Cisjordanie, la violence se poursuit au quotidien. La tension monte à Jérusalem-Est et dans les camps de réfugiés. Et la violence imputable aux colons reste une grave source d'inquiétude. Les implantations illégales et les aménagements de territoire se poursuivent avec régularité, de même que les démolitions et les expulsions, y compris à Jérusalem et alentour. Ces facteurs intensifient la fragmentation territoriale de la Cisjordanie, sapent l'Autorité palestinienne et érodent toujours plus les perspectives de paix.

Entre-temps, l'Autorité palestinienne reste confrontée à une crise financière persistante, qui compromet gravement sa capacité à fournir des services et paralyse l'économie. Des réformes économiques et politiques pilotées par l'Autorité palestinienne sont une première étape indispensable pour faire évoluer la situation. L'Autorité palestinienne doit être renforcée et

la communauté internationale doit appuyer les mesures dans ce sens.

Le dialogue de haut niveau entre les dirigeants israéliens et palestiniens a débouché sur des engagements bienvenus et sur certaines mesures économiques, mais ces efforts doivent être rapidement transformés en réalisations concrètes et durables et être sensiblement étendus, parallèlement à des changements de politique des deux côtés.

Nous prenons bonne note des efforts récents consentis par Israël pour atténuer la violence imputable aux colons en Cisjordanie et éviter de nouvelles provocations à Jérusalem.

À Gaza, un calme fragile règne actuellement. Toutefois, si aucun changement fondamental n'est apporté, il ne sera que temporaire. Le contrôle du Hamas sur la bande de Gaza, les divisions palestiniennes et le régime de bouclage israélien sont en train de donner une génération qui aura connu des guerres et crises humanitaires multiples et qui n'a que peu de perspectives d'une vie meilleure. Conformément à la résolution 1860 (2009), Israël doit encore assouplir et, à terme, lever les restrictions qu'il impose à la circulation des biens et des personnes à destination et en provenance de Gaza.

La violence quotidienne s'est poursuivie dans tout le Territoire palestinien occupé au cours de la période considérée. En Cisjordanie occupée, six Palestiniens, dont deux enfants, ont été tués par les forces de sécurité israéliennes durant des manifestations, des affrontements, des opérations de perquisition et arrestation, des attaques et des attaques présumées contre des Israéliens, ainsi que dans d'autres incidents, et 205 Palestiniens, dont 25 enfants ont été blessés. Des colons et d'autres civils israéliens ont perpétré 55 attaques contre des Palestiniens, faisant 18 blessés et endommageant des biens palestiniens.

Au total, neuf civils israéliens, dont au moins une femme et deux enfants, ont été tués et huit membres des forces de sécurité israéliennes ont été blessés par des Palestiniens au cours d'affrontements, d'attaques à l'arme à feu, à l'arme blanche et à la voiture-bélier, ainsi que dans des incidents impliquant des jets de pierres et de cocktails Molotov, entre autres. Globalement, les Palestiniens ont perpétré 108 attaques contre des civils israéliens, faisant des blessés et endommageant des biens israéliens.

Le 8 février, les forces de sécurité israéliennes sont entrées dans Naplouse, dans la zone A de la Cisjordanie occupée, et ont abattu trois Palestiniens qui se trouvaient à bord d'une voiture. Selon les autorités israéliennes, ces trois personnes étaient membres d'une cellule ayant déjà mené des attaques contre les forces israéliennes et qui en planifiait de nouvelles, et elles avaient tenté de tirer sur les forces de sécurité israéliennes durant l'incident. Les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa, affiliées au Fatah, ont ensuite affirmé que ces hommes étaient des membres des Brigades. Le Gouvernement palestinien et le Ministère des affaires étrangères ont condamné ce qu'ils ont qualifié d'assassinat et exigé une enquête internationale. Dans toute la Cisjordanie, les Palestiniens ont manifesté contre la mort de ces hommes et une grève générale a été annoncée dans certaines zones.

Le 13 février, un jeune Palestinien de 16 ans a été abattu par les forces de sécurité israéliennes dans le village de Silat el-Harithiya, près de Jénine. Le garçon a été tué au cours d'affrontements qui ont éclaté après que les forces israéliennes sont entrées dans le village pour démolir la maison de la famille de l'un des auteurs de la fusillade qui avait tué un civil israélien en décembre 2021. Le 15 février, un Palestinien de 19 ans a été tué par balles par les forces de sécurité israéliennes dans le village de Nabi Saleh, près de Ramallah. Il aurait été abattu dans le dos au cours d'un affrontement entre les forces de sécurité israéliennes et des jeunes près d'un poste de contrôle israélien.

Le 18 février, au cours de manifestations dans le village de Beïta, près de Naplouse, 26 Palestiniens ont été blessés, dont quatre par des balles réelles. Deux des blessés étaient des secouristes de la Société du Croissant-Rouge palestinien. Le 22 février, les forces de sécurité israéliennes ont tiré sur un jeune Palestinien de 13 ans à Khidr, près de Bethléem, et l'ont évacué. Il a été déclaré mort par la suite. Selon des rapports contradictoires, le garçon jetait des pierres ou un cocktail Molotov lorsqu'il a été abattu. Toutes les pertes de vie sont profondément regrettables, et je répète que les enfants ne doivent jamais être la cible de violences ni mis en danger. Les forces de sécurité doivent faire preuve de la plus grande retenue et ne recourir à la force létale que si c'est absolument indispensable pour protéger des vies.

La violence impliquant des colons est restée une source de préoccupation tout au long de la période considérée. Le 21 janvier, à proximité du village de Bourin, près de Naplouse, des colons ont blessé cinq militants israéliens qui participaient à une activité de

plantation d'arbres avec des Palestiniens locaux. Ils ont également incendié un de leurs véhicules et en ont endommagé un autre. Le 7 février, trois résidents de l'avant-poste de Givat Ronen ont été arrêtés pour leur implication présumée dans l'attaque. Le 24 janvier, des colons israéliens ont traversé en convoi la ville palestinienne de Houara, près de Naplouse, lançant des pierres contre les Palestiniens, leurs véhicules et leurs boutiques, et causant d'importants dégâts. Trois Palestiniens, dont un jeune de 17 ans, ont été blessés. La police israélienne a ouvert une enquête et annoncé le 16 février l'arrestation de 17 Israéliens en lien avec l'incident.

À la suite de ces événements, plusieurs hauts responsables du Gouvernement israélien et des membres de la Knesset ont condamné la violence des colons et se sont engagés à agir contre ce phénomène. Je prends acte de ces déclarations constructives et exhorte Israël à prendre des mesures concrètes conformément à l'obligation qui lui incombe en tant que Puissance occupante d'assurer la sécurité de la population palestinienne. Je répète que tous les auteurs d'actes de violence doivent être mis face à leurs responsabilités et traduits rapidement en justice.

En ce qui concerne l'expansion des colonies, le 24 janvier, le Comité de planification du district de Jérusalem a approuvé les plans pour la construction de quelque 400 nouveaux logements à la place des 80 unités existantes dans la colonie de Gilo, à Jérusalem-Est occupée.

Le 1^{er} février, le Procureur général d'Israël a publié un avis juridique permettant aux autorités israéliennes de présenter un plan pour l'implantation d'une colonie dans l'avant-poste partiellement évacué d'Evyatar et d'approuver des procédures de planification accélérées à cette fin. L'avis a été émis à la suite d'une étude topographique menée par l'Administration civile israélienne. L'approbation de ce plan nécessite une décision du Ministre israélien de la défense. Je réaffirme que les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et qu'elles demeurent un obstacle important à la paix.

Les autorités israéliennes ont démoli, saisi ou forcé les propriétaires à démolir 72 structures appartenant à des Palestiniens dans la zone C et sept dans Jérusalem-Est, déplaçant 73 Palestiniens, dont 32 enfants. Les démolitions ont été effectuées au motif que les intéressés ne possédaient pas de permis de construire délivrés par Israël, dont l'obtention reste pratiquement impossible pour les Palestiniens. Je reste

particulièrement préoccupé par l'expulsion potentielle d'un certain nombre de familles palestiniennes des maisons dans lesquelles elles vivent depuis des décennies à Cheikh Jarrah et Silwan, à Jérusalem-Est occupée.

Le 30 janvier, les autorités israéliennes ont donné leur feu vert à l'expulsion d'une famille palestinienne de 11 membres, dont quatre enfants, de leur maison à Sheikh Jarrah dans le courant du mois de mars. À la suite de cette décision, les tensions sont montées d'un cran dans le quartier et plusieurs altercations violentes et des dommages matériels ont été signalés. La situation, déjà précaire, s'est aggravée le 13 février, lorsqu'un membre de la Knesset d'un parti d'extrême droite a installé un bureau temporaire près du domicile de la famille et appelé ses partisans à venir le rejoindre. Le 22 février, un tribunal israélien a suspendu l'ordre d'expulsion en attendant de statuer sur le recours interjeté par la famille et sous réserve du dépôt d'une caution d'environ 8 000 dollars par cette dernière. J'appelle les autorités israéliennes à mettre fin aux déplacements et aux expulsions de Palestiniens et à approuver des plans supplémentaires qui leur permettraient de bâtir en toute légalité et de répondre à leurs besoins en matière de développement.

Du 6 au 9 février, le Conseil central palestinien s'est réuni pour la première fois depuis 2018, élisant une nouvelle direction pour le Conseil national palestinien et de nouveaux membres pour les postes vacants au sein du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine. Dans sa déclaration finale, le Conseil central a demandé l'arrêt de la coordination en matière de sécurité et la suspension de la reconnaissance d'Israël jusqu'à ce que celui-ci reconnaisse l'État palestinien sur la base des frontières de juin 1967 et mette fin à la colonisation. Le Conseil central a également réaffirmé les décisions prises au cours de sa précédente réunion.

Je souligne une fois de plus que la situation budgétaire de l'Autorité palestinienne reste catastrophique. Les recettes demeurent en-deçà des dépenses qu'il faudrait réaliser, ce qui entraîne une accumulation de dettes, et les investissements dans des secteurs importants, notamment la santé, l'éducation et les infrastructures, sont pratiquement inexistantes. L'Autorité palestinienne, Israël et les donateurs doivent prendre des mesures urgentes pour éviter un effondrement budgétaire et ouvrir la voie à des réformes budgétaires à long terme.

À cette fin, je me félicite des efforts menés par la mission du Fonds monétaire international (FMI) pour

appuyer l'important travail de l'Autorité palestinienne en matière de stabilité et de réforme budgétaires. Le FMI devrait remettre son rapport au Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens plus tard ce printemps. Je salue également les efforts déployés par Israël pour faciliter l'accès des travailleurs palestiniens de Gaza et de Cisjordanie d'accéder au marché du travail en Israël. Ces efforts doivent se poursuivre.

En ce qui concerne Gaza, il faut continuer de lever les restrictions à l'entrée de matériaux à Gaza ; cela reste une priorité essentielle. Je me félicite des contacts entre les parties ces dernières semaines à cet égard, notamment pour permettre l'acheminement à Gaza de ciment blanc, nécessaire à la reconstruction, mais il faut faire davantage. L'ONU continue de signaler au Gouvernement israélien quels articles doivent entrer à titre prioritaire à Gaza, principalement pour les projets de santé, d'eau et d'assainissement des Nations Unies, certains ayant été demandés il y a plus d'un an. Les retards importants pour l'approbation d'articles dans le cadre du Mécanisme pour la reconstruction de Gaza ont des répercussions sur les opérations humanitaires et doivent également être résolus sans délai.

J'espère que la reprise des réunions trilatérales au niveau technique concernant le Mécanisme permettra de réaliser des progrès et de faciliter la reconstruction et les projets de développement dont Gaza a tant besoin. J'exhorte les deux parties à faire fond sur la dynamique récemment créée pour continuer d'améliorer l'accès aux échanges commerciaux. Je suis toutefois préoccupé par le fait que les mesures prises récemment par les autorités du Hamas risquent de compromettre le système bancaire palestinien à Gaza et pourraient avoir des répercussions sur les activités humanitaires et de développement menées par la communauté internationale des donateurs. Grâce au financement du Qatar, la reconstruction graduelle des logements qui ont été totalement démolis au cours de l'escalade de mai 2021 a commencé. Jusqu'ici, environ 115 foyers en ont bénéficié. La reconstruction des maisons détruites reste une priorité et doit rapidement passer à la vitesse supérieure.

De même, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a achevé les travaux de réparation de près de 7 000 logements et travaille actuellement avec 700 familles dont les maisons ont été totalement démolies, en partie grâce aux contributions des États-Unis et de l'Allemagne.

Je tiens à renouveler l'appel lancé par le Secrétaire général pour qu'un financement prévisible, durable et suffisant soit fourni à l'UNRWA afin qu'il puisse apporter une aide essentielle aux réfugiés palestiniens dans la région. Si nous agissons suffisamment tôt cette année, nous pourrions éviter une crise financière de l'ampleur de celle de l'année dernière et prévenir le risque de voir des millions de réfugiés privés d'éducation, de services de santé et d'une aide financière et alimentaire vitale. Toute réduction ou perturbation des services pourrait avoir de lourdes conséquences sur les plans humanitaire et politique et en matière de sécurité dans la région et au-delà. La préservation des services de l'UNRWA est une responsabilité commune de tous les États Membres de l'ONU.

S'agissant de la région, si le cessez-le-feu entre Israël et la Syrie tient globalement, la situation demeure instable et les violations, par les parties, de l'Accord de 1974 sur le dégagement se poursuivent. Je pense notamment aux tirs des Forces de défense israéliennes et à la présence continue des forces armées syriennes dans la zone de séparation. Il est essentiel que les parties respectent les obligations découlant de l'Accord et collaborent avec la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement afin de désamorcer la situation dans ce contexte de vives tensions.

Au Liban, après une impasse de trois mois, le Conseil des ministres s'est réuni à nouveau le 24 janvier et a adopté peu après le budget de l'État pour 2022, qui doit maintenant être approuvé par le Parlement. Les préparatifs des élections législatives prévues pour le 15 mai sont en cours, même si les ressources nécessaires n'ont pas encore été pleinement allouées.

La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) demeure relativement calme, malgré quelques incidents. La FINUL continue de collaborer avec les parties afin de contenir les incidents et de désamorcer les tensions, comme l'illustre notamment la réunion tripartite tenue le 11 février dernier.

En conclusion, bien que nous ayons constaté des activités économiques encourageantes, nous devons dépasser le paradigme consistant à gérer plutôt qu'à régler le conflit. Les mesures économiques à elles seules, bien qu'essentielles et absolument nécessaires, ne suffiront pas pour que nous nous engagions sur la voie d'une paix juste et durable. Rien ne peut remplacer un processus politique légitime qui permettra de résoudre les problèmes fondamentaux à l'origine du conflit.

Néanmoins, il faut bien commencer quelque part. Il faut adopter un train de mesures progressives qui soient efficaces et durables et reflètent une stratégie plus cohérente en vue de renforcer l'Autorité palestinienne et de tracer clairement la voie vers une réalité prévoyant deux États.

Pour y parvenir, il faut un leadership politique. J'invite instamment les Israéliens, les Palestiniens, les États de la région et la communauté internationale dans son ensemble à prendre des mesures fermes pour aider les parties à s'engager de nouveau sur la voie de négociations constructives. Seules la fin de l'occupation et la concrétisation de la solution des deux États, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de 1967, conformément aux résolutions des organes de l'ONU, au droit international et aux accords antérieurs, permettront de régler le conflit.

Je continue de m'employer activement à promouvoir ces efforts, en collaboration avec mes homologues du Quatuor pour le Moyen-Orient, les principaux partenaires régionaux et les dirigeants israéliens et palestiniens.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Wennesland de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé. Nous appuyons pleinement sa détermination à collaborer étroitement avec toutes les parties, ainsi que les efforts qu'il déploie sans relâche pour encourager le dialogue.

Aujourd'hui, je voudrais aborder trois aspects de la situation : les progrès favorisés par les Accords d'Abraham, la montée des tensions observée à Cheik Jarrah et dans toute la Cisjordanie et l'appui humanitaire que nous pouvons apporter aux personnes qui ont besoin d'assistance.

Premièrement, les États-Unis restent déterminés à élargir le cercle de la paix entre Israël et ses voisins et à approfondir la coopération entre les pays signataires des Accords d'Abraham. Dans cette optique, nous nous félicitons de la visite, le 14 février, du Premier Ministre israélien Bennet à Bahreïn et de l'accueil chaleureux que lui a réservé le Prince héritier Salman bin Hamad Al Khalifa. Nous nous félicitons également de la visite, le 7 février, de la délégation du Conseil national fédéral

émirati à la Knesset israélienne. Ces visites démontrent qu'un dialogue de bonne foi peut renforcer la confiance et ouvrir la voie à la coopération en vue de renforcer la sécurité, la prospérité et la dignité.

Outre ces visites, nous appuyons les efforts consentis par les signataires des Accords d'Abraham pour renforcer leurs relations grâce à des groupes de travail et d'autres initiatives visant à resserrer les liens commerciaux, culturels et entre les populations. L'approfondissement de ces relations offre de nouvelles perspectives aux habitants de la région.

Deuxièmement, en dépit de ces progrès bienvenus entre Israël et ses voisins arabes, nous avons entendu aujourd'hui que la situation sur le terrain en Israël, en Cisjordanie et à Gaza reste précaire. Nous sommes particulièrement préoccupés par les tensions et la violence dans le quartier de Cheik Jarrah et dans toute la Cisjordanie. Je voudrais être clair : toutes les parties doivent s'abstenir de toute action unilatérale afin de ne pas attiser les tensions et de ne pas compromettre davantage les perspectives d'une solution négociée prévoyant deux États. Qui plus est, lorsque la loi est violée, les responsables, qu'ils soient israéliens ou palestiniens, doivent répondre de leurs actes.

Troisièmement, nous devons remédier à la situation humanitaire à Gaza et d'une manière générale, à celle des Palestiniens. À Gaza, les besoins en matière d'aide humanitaire, de reconstruction et de relèvement demeurent considérables, c'est pourquoi les États-Unis sont favorables à ce que les acteurs humanitaires aient un accès régulier, prévisible et durable à Gaza par les points de passage de Kerem Shalom et de Rafah. Nous exhortons tous les États Membres à soutenir ces efforts humanitaires qui permettent de sauver des vies, domaine dans lequel les organisations de la société civile ont un rôle important à jouer.

De même, nous encourageons vivement les États à se joindre à nous pour financer l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), de sorte qu'il puisse continuer de gérer des écoles et de fournir des services de santé aux familles palestiniennes. À dire vrai, les déclarations de soutien des gouvernements à l'UNRWA sont rarement accompagnées de contributions financières. Dans le même temps, nous invitons les États Membres à se joindre à nous pour promouvoir les efforts de l'UNRWA visant à renforcer son efficacité, son efficience et sa viabilité financière. Nous continuerons également de collaborer avec l'UNRWA pour renforcer

sa responsabilité, sa transparence et son respect des principes de l'ONU, notamment le principe de neutralité.

Je tiens à préciser que les États-Unis se tiennent aux côtés des parties et sont prêts à les soutenir dans leur quête de paix. La réalité est que toute solution doit être acceptée par les parties elles-mêmes. Il est par conséquent inutile de tenir des séances pour tenir des séances. Lorsque les parties seront prêtes à aller de l'avant, les États-Unis seront là pour les soutenir. En attendant, nous accordons une grande importance à notre étroite coordination avec les autres membres du Quatuor, et nous nous efforcerons de continuer à privilégier les progrès tangibles qui nous rapprochent d'une paix durable.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Je voudrais rappeler la position de l'Albanie en faveur d'un règlement juste et durable du conflit entre les Israéliens et les Palestiniens, fondé sur une solution négociée prévoyant deux États démocratiques, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité et dans le plein respect de l'égalité des droits des Israéliens et des Palestiniens.

Au fil des années, le Conseil de sécurité a défini le cadre juridique pour le règlement pacifique de ce conflit. Nous encourageons et saluons tous les efforts et initiatives qui visent à mettre en œuvre ce cadre et à mettre fin au conflit. Nous déplorons et rejetons toute action unilatérale qui ralentit ou empêche le règlement pacifique du conflit.

Nous jugeons encourageante la poursuite des contacts de haut niveau entre Israéliens et Palestiniens, plus récemment lors d'une réunion entre le Ministre Lapid et Hussein Al-Sheikh, et nous nous en félicitons. De telles rencontres sont indispensables à l'instauration d'un climat propice à l'ouverture d'un horizon politique pour la paix. Nous appelons à plus d'échanges entre les parties pour favoriser le climat de confiance qui est indispensable pour relancer les négociations et faire de la paix une réalité.

Pour régler ce conflit de longue date, nous ne voyons aucune autre option que celle du dialogue et des négociations. Nous pensons que les activités de peuplement et les violences qui en résultent exacerbent le conflit et compromettent les perspectives d'un État palestinien viable.

Nous condamnons dans les termes les plus forts toutes les formes de haine et de violence dirigées contre les Israéliens ou les Palestiniens, en particulier les civils, qui veulent vivre dans la paix et la dignité. La violence, quelle qu'en soit l'auteur, doit être condamnée et traitée de manière appropriée, car elle ne peut qu'engendrer plus de violence. Nous condamnons également dans les termes les plus vifs les attaques à la roquette perpétrées par le Hamas et d'autres groupes terroristes. Pareilles attaques indiscriminées contre des civils ne pourront jamais être justifiées. Nous respectons et soutenons le droit d'Israël à se défendre.

Par ailleurs, nous reconnaissons qu'un changement fondamental est nécessaire pour améliorer la situation politique, sécuritaire et économique en Cisjordanie et pour améliorer la situation humanitaire à Gaza en particulier. Nous nous félicitons de l'assouplissement de certaines restrictions imposées à Gaza, mais il faut redoubler d'efforts pour inverser cette tendance négative et poser les bases d'un règlement politique du conflit en général.

La situation sur le terrain et les flambées périodiques de violence nous rappellent que le statu quo actuel n'est pas viable. Le Conseil doit redoubler d'efforts pour créer les conditions propices à l'ouverture de véritables négociations entre Israéliens et Palestiniens. Il faut un règlement négocié dans le respect du droit international pour ouvrir la voie à une coexistence pacifique et à l'exercice par tous des mêmes droits.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

Au début de la nouvelle année, la communauté internationale nourrissait de réels espoirs concernant de nouvelles perspectives de paix au Moyen-Orient. Malheureusement, depuis, le climat dans les territoires palestiniens occupés reste tendu et la situation du peuple palestinien continue de se détériorer.

Dans l'exposé qu'il vient de présenter, le Coordonnateur spécial a une nouvelle fois transmis des informations le confirmant. La Chine est profondément préoccupée par l'intensification des activités de peuplement d'Israël. Les récits récents au sujet du sort de la famille Salem et d'autres à Jérusalem-Est ont fait vibrer la corde sensible de bon nombre de personnes.

Dans les communautés de Cheik Jarrah et de Silwan à Jérusalem-Est, environ 218 familles palestiniennes sont menacées d'être expulsées des

maisons dans lesquelles elles vivent depuis des générations. Près de 1 000 Palestiniens, dont 424 enfants, vivent chaque jour dans la peur. En 2021, le nombre de structures palestiniennes démolies a atteint un pic qui n'avait pas été observé depuis 2016. Les activités de peuplement menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés constituent une violation du droit international. Nous exhortons Israël à cesser d'expulser les Palestiniens, d'étendre les colonies et de démolir les maisons palestiniennes et à créer au contraire des conditions propices au développement des communautés palestiniennes en Cisjordanie.

Les conditions de sécurité dans les territoires palestiniens occupés sont tout aussi inquiétantes. Depuis le début de l'année, les opérations militaires et policières israéliennes ont fait de nombreuses victimes palestiniennes, intensifiant gravement le conflit israélo-palestinien. L'escalade de la violence des colons continue de causer au peuple palestinien des dommages physiques et des pertes matérielles. Nous demandons instamment à Israël, Puissance occupante, de s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du droit international, de garantir la sécurité et les droits légitimes de la population dans les territoires palestiniens occupés et d'enquêter de manière approfondie sur les incidents de violence et les violations des droits de l'homme.

Nous appelons également les parties concernées à cesser d'inciter à la violence et à s'abstenir de tout discours ou acte provocateur afin d'éviter que la situation à Jérusalem ne devienne incontrôlable. Le cessez-le-feu à Gaza doit aussi être renforcé.

Améliorer l'économie palestinienne et garantir les moyens de subsistance de la population sont également des questions urgentes. La communauté internationale doit, par différents moyens, fournir une assistance à la Palestine pour l'aider à atténuer sa crise financière, garantir le fonctionnement des services publics, lutter contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et accélérer la reconstruction de Gaza.

En ce moment, la Chine et l'Égypte font conjointement don de 500 000 doses de vaccin contre la COVID-19 à la bande de Gaza pour aider les habitants à lutter contre la pandémie et améliorer la situation humanitaire sur le terrain. Nous devons également prêter attention à la situation des réfugiés palestiniens et aider l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à s'acquitter de sa tâche.

Il faut adopter une perspective à long terme en renforçant l'Autorité palestinienne et en lui donnant les moyens d'exercer sa souveraineté dans des domaines tels que la sécurité et les finances. Nous soutenons la nécessaire coordination entre la Palestine et Israël dans les domaines économique et civil et appelons une fois de plus à la levée du blocus et du siège imposés à Gaza dans les meilleurs délais.

Au début du mois, le Secrétaire général Guterres a déclaré que les approches fragmentaires de la question de Palestine ne feront que contribuer à ce que les problèmes à l'origine de la persistance du conflit restent sans solution. Nous ne pouvons pas perdre de vue l'objectif tant recherché, à savoir mettre fin à l'occupation et concrétiser la solution des deux États. Nous devons de toute urgence intensifier les efforts collectifs déployés pour régler ce conflit et mettre fin à l'occupation. Nous souscrivons pleinement aux vues du Secrétaire général.

Nous attendons de la Palestine et d'Israël qu'ils maintiennent l'élan positif traduit par les échanges récents qui se sont tenus au sommet, qu'ils renforcent progressivement la confiance mutuelle et qu'ils reprennent le dialogue sur un pied d'égalité à une date rapprochée en vue de parvenir à une solution prévoyant deux États. Nous espérons que toutes les factions palestiniennes seront capables de s'unir et de se réconcilier en interne grâce au dialogue et à des consultations.

Nous sommes favorables à des efforts de paix plus vastes et plus efficaces de la part de l'Organisation des Nations Unies, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique. Nous attendons également du Conseil de sécurité qu'il fasse preuve d'une plus grande responsabilité.

La Chine soutient la création d'un État de Palestine pleinement souverain et indépendant, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Elle soutient la coexistence pacifique de la Palestine et d'Israël, ainsi que le développement commun des peuples arabe et juif. La Chine est prête à collaborer avec la communauté internationale pour promouvoir un règlement global, juste et durable de la question de Palestine afin que la sécurité, la stabilité, le développement et la prospérité au Moyen-Orient puissent s'instaurer le plus rapidement possible.

M^{me} Oppong-Ntiri (Ghana) (*parle en anglais*) :
Pour commencer, je m'associe aux autres membres du

Conseil de sécurité pour remercier le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé.

La situation, telle que décrite, est désastreuse et requiert un engagement durable de la communauté internationale à rechercher une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient. La détérioration des conditions de sécurité et de la situation humanitaire dans la région dans le contexte de la crise provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), est alarmante et exige une attention renouvelée pour faire progresser la mise en œuvre des engagements pris lors de la Conférence de Madrid de 1991, ainsi que dans la Déclaration de principes de 1993 et ses accords ultérieurs.

Les répercussions régionales de la situation non résolue du Moyen-Orient et l'impact du conflit entre Israël et la Palestine sur les populations des deux nations est un fardeau que le Conseil de sécurité doit continuer d'assumer dans l'accomplissement de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Ghana réaffirme sa conviction que la voie vers une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient passe par la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans les frontières de 1967.

Nous reconnaissons les droits inaliénables du peuple palestinien ainsi que l'aspiration des pays de la région à vivre en sécurité. Les aspirations à la paix et à la prospérité des populations d'Israël et de Palestine ne peuvent être réalisées qu'au moyen de négociations et d'un dialogue constructifs. À cet égard, nous exhortons les parties à reprendre des négociations directes pour une paix globale et durable dans un esprit de coopération et de bonne foi.

Le Ghana se félicite des échanges diplomatiques de haut niveau qui se poursuivent dans le cadre du Quatuor et encourage une interaction active avec les parties. Nous saluons en outre la détermination du Groupe de Munich à continuer d'œuvrer pour revigorer un processus politique efficace en vue de la concrétisation de la solution des deux États, comme il l'a exprimée à sa cinquième réunion, tenue en marge de la Conférence de Munich sur la sécurité.

Tout en appuyant ces axes d'engagement et les autres canaux du processus de paix au Moyen-Orient, il est peut-être temps pour l'ONU et la communauté internationale de construire des synergies autour d'une approche coordonnée qui améliore les résultats des processus politiques et répond finalement aux

revendications légitimes et globales qui sous-tendent ce conflit vieux de plusieurs décennies.

Le Ghana encourage les parties à continuer de respecter la cessation des hostilités, qui tient depuis mai 2021. Nous exhortons les parties à prendre immédiatement de nouvelles mesures pour désamorcer toutes les tensions et rehausser la confiance en vue d'imprimer l'élan politique requis pour les négociations. Par conséquent, nous mettons en garde contre l'expansion de nouvelles colonies par Israël, en particulier les projets de construction, les expulsions et les démolitions, et exhortons à une réduction des mesures unilatérales susceptibles d'accroître les tensions et de porter préjudice au processus de paix.

Nous espérons que, par l'intermédiaire des pourparlers intrapalestiniens tenus sous les auspices de l'Algérie, les factions palestiniennes s'engageront à surmonter véritablement leurs divergences internes et à bâtir un front unifié et stable pour le dialogue avec Israël.

Face à la terrible situation humanitaire qui règne en Palestine, en particulier à Gaza, nous appelons toutes les parties prenantes concernées à maintenir leur appui en veillant à l'assouplissement des restrictions imposées à l'accès et aux déplacements humanitaires. Le Ghana se réjouit également qu'Israël ait l'intention de collaborer avec l'Autorité palestinienne pour remédier à la situation précaire créée par la crise budgétaire et à l'instabilité institutionnelle dont souffre l'Autorité. Nous espérons que la mobilisation des parties ouvrira des possibilités de coopération afin d'avancer encore dans les négociations politiques attendues des parties dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient.

La contribution financière des États Membres à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) continue de jouer un rôle crucial dans la fourniture de services essentiels aux 4,9 millions de Palestiniens des territoires occupés et aux plus de 1,5 million qui se trouvent dans les camps de réfugiés. Nous appelons instamment à un appui accru pour combler le grave déficit de financement de l'UNRWA et lui donner les moyens de venir en aide aux personnes touchées par le conflit. On a besoin d'un financement humanitaire plus durable et prévisible pour le Moyen-Orient.

Pour terminer, j'exhorte le Conseil à envisager comment l'ONU Unies peut prêter son concours à un processus de paix qui fasse fond sur les initiatives passées ainsi que sur les récents échanges de haut

niveau en vue d'étudier de nouvelles possibilités pour Israël et la Palestine de réaliser tous deux leurs aspirations nationales.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé et de sa coopération continue avec ses homologues du Quatuor pour le Moyen-Orient. Je salue également la présence dans la salle aujourd'hui des représentants d'Israël et de la Palestine.

Le Kenya condamne les actes extrémistes et terroristes perpétrés par le Hamas, le Jihad islamique palestinien et d'autres milices affiliées, qui continuent à viser des buts idéologiques très éloignés des principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

Comme nous l'avons déjà dit, la menace qu'ils n'ont cessé de faire peser sur la paix et la sécurité au Moyen-Orient a un effet domino qui s'étend à bien d'autres parties du monde, y compris notre région, l'Afrique.

Nous rappelons également qu'il importe de défendre les initiatives locales qui contribuent à une coexistence harmonieuse en vue de créer les conditions nécessaires à des progrès dans les négociations officielles.

Nous exhortons l'ensemble des parties à s'abstenir de toute provocation, telle que la récente réouverture d'un cabinet juridique de fortune dans le quartier de Cheik Jarrah, à Jérusalem. Cette seule mesure a déclenché des affrontements entre Israéliens et Palestiniens la semaine dernière, avec le risque d'une escalade plus large en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Ces tendances montrent clairement qu'il est urgent que les Israéliens et les Palestiniens trouvent un règlement pacifique négocié à ce conflit prolongé. Il faudrait que cela reste au centre de l'attention du Conseil et préside à son approche de la situation israélo-palestinienne. Le Conseil de sécurité doit collectivement encourager des pourparlers qui permettent d'avancer vers la solution des deux États, sur la base des frontières de 1967. Cela passe par des mesures de confiance fortes au niveau officiel et entre les personnes.

Le Kenya continue de saluer les efforts régionaux, notamment ceux de l'Égypte, du Qatar et de l'Algérie, qui travaillent pour assurer l'unité de l'Autorité palestinienne. Nous réaffirmons également les progrès accomplis, en particulier s'agissant de la coopération entre Israéliens et Palestiniens.

À cet égard, nous attendons avec intérêt qu'il soit donné suite aux résultats de la réunion du 28 décembre de l'an dernier entre le Ministre israélien de la défense et le Président Mahmoud Abbas.

L'application de ces propositions, notamment le renforcement de la coordination en matière de sécurité, la prévention du terrorisme et de la violence et la promotion des mesures de confiance dans les domaines économique et civil, sera un pas important vers la concrétisation de la paix. Nous nous félicitons également que, dans leur déclaration ministérielle conjointe de Munich en date du 19 février, l'Égypte, la France et la Jordanie aient parlé de l'importance des mesures de confiance mutuelles et de la création d'horizons politique et économique réalistes.

Nous estimons que la cessation des activités de peuplement israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et des démolitions, notamment celles qui mettent en péril la continuité territoriale d'un État palestinien viable, constitue aussi une importante mesure d'édification de la paix et d'amélioration de la confiance.

Le renforcement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient reste également capital pour un progrès économique équitable et le relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Tor Wennesland de son exposé.

Tout d'abord, je veux parler de la situation à Cheik Jarrah. En janvier, nous avons condamné l'expulsion de la famille Salhiya de son logement. Ces toutes dernières semaines, les tensions se sont une fois encore nettement accrues. Il est inacceptable d'expulser des familles palestiniennes de leur logement à Cheik Jarrah. Les tentatives d'expulsion ne font qu'envenimer le conflit, comme nous l'avons vu en mai de l'an dernier.

La Norvège exhorte Israël à cesser indéfiniment toutes les expulsions à Jérusalem-Est et à respecter les droits des Palestiniens qui y habitent. La liberté d'expression et de réunion et le droit de manifester pacifiquement doivent être défendus. En outre, l'intégrité des lieux saints et le statu quo historique doivent aussi être défendus et pleinement respectés. Cela vaut également pour les Lieux saints et biens chrétiens de Jérusalem. Je réaffirme que les colonies israéliennes dans le territoire occupé, y compris Jérusalem-Est, sont

illégalles au regard du droit international. La construction de colonies, les démolitions et les expulsions doivent s'arrêter.

Je voudrais souligner une fois encore la nécessité d'une société civile dynamique et du respect des droits humains. Les acteurs de la société civile doivent pouvoir faire leur travail et il convient de protéger l'espace qui est le leur, et les défenseurs et défenseuses des droits humains doivent être respectés. Il faut que la direction palestinienne prenne des mesures en vue de rehausser la légitimité démocratique. La réconciliation et l'unité en Palestine doivent être une priorité. Nous nous félicitons des contacts et du dialogue noués entre Israël et l'Autorité palestinienne à la suite de la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens qui a eu lieu en novembre de l'an dernier.

Il est crucial que les parties s'emploient à faire des progrès, en particulier sur les questions budgétaires, avant la prochaine réunion du Comité spécial de liaison, prévue le 10 mai à Bruxelles. Je tiens à remercier l'Allemagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni pour leur concours à l'organisation des discussions sur les aspects concrets et le suivi dans le cadre du Comité.

La situation financière de l'Autorité palestinienne reste critique. Nous espérons voir également des progrès sur les réformes hautement nécessaires de l'Autorité palestinienne qui ont été annoncées à Oslo. Toutefois, les pourparlers entre les parties ne doivent pas se limiter aux questions économiques. L'objectif doit être d'envisager un calendrier politique et la reprise des négociations en vue de concrétiser la solution des deux États. La Norvège reste prête à apporter son aide.

Nous nous félicitons de l'augmentation du nombre de Gazaouites autorisés à travailler en Israël et des mesures visant à améliorer les conditions de vie des habitants de Gaza. Nous rappelons qu'il est essentiel pour les populations civiles que le calme soit préservé grâce à un cessez-le-feu qui tienne dans la durée. Le calme est nécessaire pour garantir l'achèvement des travaux en cours concernant les infrastructures de base, notamment l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et la fourniture d'énergie, ainsi que pour créer des emplois.

Pour conclure, je voudrais souligner la nécessité pour les donateurs d'accroître leur soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

Les déficits de financement importants et persistants auxquels est confronté l'UNRWA l'empêchent de mener à bien son travail vital, menaçant de ce fait la stabilité de la région. La Norvège a récemment renforcé son appui à l'UNRWA et versera au total 1,1 milliard de couronnes norvégiennes (environ 125 millions de dollars) sur une période de quatre ans. Nous encourageons les donateurs à fournir un financement pluriannuel accru et prévisible.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Le Brésil remercie M. Wennesland des informations actualisées qu'il nous a communiquées aujourd'hui. Nous saluons la participation des représentants d'Israël et de la Palestine à la présente séance.

Pour commencer, je voudrais rappeler que le mois dernier, le 20 janvier, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 76/250, appelant à prendre des mesures actives pour lutter contre l'antisémitisme et le négationnisme ou la déformation de l'Holocauste. Le Brésil félicite Israël et l'Allemagne d'avoir pris l'initiative de présenter ce texte, qui affirme que l'Holocauste demeurera à jamais pour tous les peuples un rappel des dangers de la haine, de l'intolérance, du racisme et des préjugés.

Néanmoins, les nouvelles qui nous parviennent de Cheik Jarrah, à Jérusalem-Est, sont très préoccupantes. Le scénario actuel nous ramène aux événements de l'année dernière qui ont conduit à la violence, à la mort de civils et à la destruction de Gaza. L'escalade des tensions met en péril le cessez-le-feu déjà fragile. Les actes de provocation de toutes les parties ne feront qu'inciter à plus de violence.

Le Brésil appelle toutes les parties à faire preuve de retenue et à prendre des mesures pour rétablir le calme à Jérusalem, à Gaza et en Cisjordanie. Le droit international humanitaire offre une protection aux civils contre les dangers des conflits. Les civils ne doivent jamais être la cible délibérée d'attaques. La violence et le terrorisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations doivent être condamnés.

Le Brésil encourage la poursuite de la coopération pour répondre aux besoins économiques des Palestiniens. La crise économique et budgétaire menace les perspectives de stabilité politique et de réconciliation intrapalestinienne. La tenue d'élections libres, régulières et transparentes en Palestine est essentielle pour renouveler la légitimité démocratique de ses institutions. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts en faveur du rétablissement des

infrastructures, de l'autonomisation économique et de la fourniture d'une aide à la population à Gaza. L'aide humanitaire doit continuer d'être acheminée de manière prévisible, responsable et régulière.

Le Brésil espère que les Accords d'Abraham pourront ouvrir la voie au dialogue et à la diplomatie dans la région, et auront un effet positif sur la reprise du processus de paix. Les réunions de haut niveau qui ont suivi la signature des accords de normalisation sont encourageantes. Nous devons nous engager à trouver une solution politique à ce long et douloureux conflit. Nous saluons, en particulier, les efforts de médiation déployés récemment par des pays tiers, ainsi que les initiatives diplomatiques innovantes, pour autant qu'elles soient véritablement ancrées dans le droit international et qu'elles visent à instaurer la paix et la stabilité à long terme.

Le Brésil réaffirme son engagement de longue date en faveur de l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient et de la solution des deux États. Nous aspirons à un avenir dans lequel Israéliens et Palestiniens vivent côte à côte dans la paix, au sein de deux États démocratiques, prospères et souverains, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

M^{me} Gasri (France) : Je remercie à mon tour le Coordonnateur spécial pour son intervention et pour son action et je salue la présence des représentants palestinien et israélien parmi nous.

La solution des deux États, telle que définie par les paramètres agréés, les résolutions du Conseil de sécurité et le droit international, est la seule à même de répondre aux aspirations légitimes des peuples israélien et palestinien et de permettre une paix juste et durable. Toute tentative de s'en éloigner est porteuse de risques pour la région, pour la démocratie israélienne et pour la sécurité d'Israël, sur laquelle la France ne transigera jamais.

Face à l'érosion continue de la solution des deux États, il est de la responsabilité du Conseil d'œuvrer à préserver les perspectives de paix. Cela passe en priorité par la fin des actions unilatérales, qui ne font qu'aggraver une situation déjà très préoccupante sur le terrain. Les expulsions de familles palestiniennes, comme elles ont lieu à Cheik Jarrah, alimentent des tensions déjà très fortes à Jérusalem-Est. Elles doivent être suspendues au profit de solutions durables et permanentes. Dans le cas contraire, nous risquons d'être confrontés à une brutale dégradation de la situation, en particulier au cours du

mois de ramadan. La France réitère également son appel à Israël de suspendre définitivement les plans concernant la création d'une nouvelle colonie à Atarout et ceux visant à étendre la zone E-1. Nous restons également préoccupés par les niveaux records de démolitions, y compris à Ras al-Tin, ainsi que par les actes de violence des colons à l'encontre des Palestiniens.

Il faut en parallèle œuvrer à la consolidation du cessez-le-feu à Gaza et faciliter la mise en œuvre de mesures de confiance entre les parties. La France appelle Israël et l'Autorité palestinienne à renforcer leur coopération dans tous les domaines, plutôt que d'envisager de la suspendre.

Dans ce contexte, la France, avec ses partenaires européens, continuera de soutenir la société civile palestinienne et d'œuvrer à la consolidation de l'état de droit. À ce titre, nous sommes préoccupés par la désignation de six organisations non gouvernementales palestiniennes comme organisations terroristes par Israël. En l'absence d'éléments, la France continuera d'apporter son soutien à ces organisations.

Les dérives en matière de respect des droits de l'homme dans les territoires palestiniens nous préoccupent de la même manière. Il est par ailleurs grand temps que l'Autorité palestinienne prenne les mesures nécessaires permettant un renouvellement en profondeur de la légitimité démocratique de ses institutions, comme le demande la population palestinienne.

La France appelle également à préserver l'espace humanitaire. Il faut en particulier que l'aide et le personnel nécessaires à la mise en œuvre du plan de réponse humanitaire et des activités de relèvement précoce et de reconstruction de l'ONU entrent à Gaza. Nous réitérons notre plein soutien à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et appelons tous les États Membres, en particulier dans la région, à contribuer à son budget.

Nous rappelons enfin qu'Israël a l'obligation de protéger tous les civils, y compris les Palestiniens, en vertu du droit international humanitaire. Des enquêtes doivent être menées en cas d'utilisation disproportionnée de la force et les responsables de crimes traduits devant la justice.

Pour finir, il est illusoire de penser pouvoir acheter la paix uniquement avec des mesures économiques. La France continuera d'œuvrer aux côtés de ses principaux partenaires pour recréer un horizon politique crédible

qui permette d'enrayer une nouvelle crise et de relancer les négociations entre les parties ou sous les auspices de l'ONU, y compris en associant le Quatuor. Le Ministre Le Drian s'y est engagé avec ses homologues allemand, égyptien et jordanien à Munich le 19 février dernier.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé détaillé de ce matin.

L'Irlande est gravement préoccupée par l'escalade des tensions ces dernières semaines en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Les actes de provocation, la violence, y compris celle perpétrée par les colons, et les actes susceptibles de faire monter les tensions dans le Territoire palestinien occupé ne font qu'envenimer une situation déjà tendue.

Nous sommes profondément inquiets par les informations qui continuent de nous parvenir, selon lesquelles les forces de sécurité israéliennes feraient un usage excessif de la force. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a indiqué qu'entre le 25 janvier et le 7 février seulement, 215 Palestiniens, dont 28 enfants, ont été blessés par les forces israéliennes en Cisjordanie. Le meurtre d'un adolescent palestinien, tué par balles réelles le 13 février dernier, était un acte scandaleux, mais, malheureusement, il ne s'agit pas d'un cas isolé. L'Irlande tient également à signaler le meurtre d'un garçon de 13 ans, hier encore, au sud de Bethléem. Comme l'a dit le Coordonnateur spécial, les enfants ne doivent jamais être pris pour cible. Il incombe aux autorités israéliennes, en tant que Puissance occupante, de veiller à ce que tous les incidents impliquant un usage disproportionné de la force fassent l'objet d'une enquête approfondie, et à ce que les responsables répondent de leurs actes.

L'Irlande réaffirme la position de longue date de l'Union européenne, selon laquelle Israël doit mettre fin à l'expansion des colonies de peuplement, aux confiscations, aux démolitions et aux expulsions. Ces pratiques, qui consolident toutes l'occupation illégale par Israël, sont de profondes sources de tension et de violence. L'escalade continue de la violence commise par les colons, y compris dans les zones sensibles de Jérusalem-Est, est extrêmement préoccupante, tout comme le récent incendie qui a ravagé la maison d'une famille juive à Cheik Jarrah.

L'Irlande reste préoccupée par les écarts entre le taux de condamnation des colons israéliens et celui

des Palestiniens ayant commis des actes de violence. L'Irlande appelle les autorités israéliennes à traduire en justice les auteurs d'attaques violentes et à veiller à ce qu'ils en soient tenus pleinement responsables.

Nous sommes gravement préoccupés par les menaces d'expulsions et de démolitions à Cheik Jarrah, qui ne manqueront pas d'attiser les tensions. Le plan de l'aqueduc inférieur et d'autres projets de colonisation portent atteinte à la continuité d'un futur État palestinien et doivent être annulés. Nous rappelons l'importance de respecter le statu quo historique et juridique des Lieux saints de Jérusalem et saluons le rôle important joué par la Jordanie à cet égard.

L'Irlande reste extrêmement préoccupée par les répercussions que les politiques des autorités israéliennes ont sur les droits fondamentaux des Palestiniens. L'Irlande est particulièrement inquiète par l'inégalité de traitement dont sont victimes les Palestiniens, l'application de normes différentes dans le Territoire palestinien occupé et l'incapacité d'Israël d'assurer la protection et le bien-être des Palestiniens vivant sous son occupation.

Les pratiques relatives à la détention et au procès d'enfants palestiniens, en particulier l'utilisation abusive du système des tribunaux militaires israéliens, sont inacceptables. Nous demandons à Israël de respecter les obligations qui lui incombent en vertu du droit international, en particulier le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire.

J'exprime à nouveau la préoccupation de l'Irlande face à la décision prise par Israël de désigner certaines organisations de la société civile palestinienne comme des entités terroristes. L'Irlande continuera d'appuyer la société civile palestinienne et les défenseurs et défenseuses des droits humains, ainsi que le rôle essentiel qu'ils jouent dans la promotion de la paix internationale, des droits de l'homme et des valeurs démocratiques.

Répondre aux besoins essentiels des réfugiés palestiniens demeure un défi important. L'Irlande continue d'appeler à soutenir l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui fournit assistance, protection et stabilité dans un contexte régional difficile.

Enfin, il importe que les divisions interpalestiniennes soient surmontées, et nous appuyons tous les efforts en ce sens. Nous maintenons notre position, à savoir que les élections palestiniennes nationales sont essentielles pour renouveler la

légitimité des institutions nationales. Un tel processus de renouvellement démocratique est un élément fondamental de l'édification de l'État et contribuera à appuyer les efforts politiques visant à régler le conflit et à progresser vers la réalisation de la solution des deux États.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient de son exposé d'aujourd'hui.

Je voudrais commencer par saluer la récente visite du Premier Ministre israélien Bennett à Bahreïn. Il nous est agréable de constater que deux amis de longue date du Royaume-Uni poursuivent leurs relations fructueuses.

Le Royaume-Uni appuie activement la quête de stabilité régionale grâce à des relations normalisées. Nous sommes déterminés à faire en sorte que la normalisation soit un succès durable, et nous continuerons d'appuyer les efforts qui nous rapprochent de cet objectif. Cependant, le Royaume-Uni est préoccupé par les tendances négatives observées sur le terrain dans les territoires palestiniens occupés, notamment un niveau croissant de violence et d'incitation à la violence.

Le Royaume-Uni condamne les tirs de missiles lancés par des militants palestiniens depuis Gaza au début du mois de février. Nous sommes résolus dans notre engagement en faveur de la sécurité d'Israël. Nous continuons d'appeler le Hamas et les autres groupes terroristes à cesser une fois pour toutes leurs actes incendiaires contre Israël.

Comme nous l'avons encore entendu aujourd'hui, la violence en Cisjordanie, y compris les attaques perpétrées par les colons contre la population et les biens palestiniens, est en hausse. Il incombe au Gouvernement israélien d'assurer la protection des civils palestiniens, de veiller à ce que tous ces incidents fassent l'objet d'une enquête approfondie et de traduire les responsables en justice. Nous sommes préoccupés par les affrontements entre les forces de sécurité israéliennes et les Palestiniens. Depuis la dernière fois que le Conseil s'est réuni pour discuter de cette question (voir S/PV.8950), deux enfants palestiniens ont été tués en Cisjordanie. Nous demandons instamment à toutes les parties de faire preuve de retenue.

Nous avons été témoins de tensions à Cheik Jarrah, où les expulsions programmées entraînent de violents affrontements dans le quartier. Nous demandons une nouvelle fois l'arrêt des expulsions forcées et des

démolitions en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Ces pratiques alimentent les tensions sur le terrain, et nous préconisons vivement l'arrêt définitif des activités de peuplement, qui menacent la solution des deux États.

Le Royaume-Uni s'oppose à l'autorisation de légaliser l'avant-poste d'Evyatar, en Cisjordanie. Nous rappelons qu'Evyatar est une source d'instabilité depuis le mois de mai et que de tels avant-postes sont illégaux au regard du droit israélien et du droit international humanitaire.

La crise budgétaire que connaît l'Autorité palestinienne s'aggrave. Il faut agir rapidement pour améliorer la situation. Nous continuons d'appeler l'Autorité palestinienne à mettre en œuvre les réformes nécessaires. Le Royaume-Uni tient à ce que la coopération entre Israéliens et Palestiniens se poursuive, notamment en ce qui concerne les initiatives économiques, afin de contribuer à stimuler l'économie palestinienne et à améliorer la vie de tous les habitants des territoires palestiniens occupés. Cela est dans l'intérêt de la sécurité et de la prospérité des Israéliens comme des Palestiniens.

Enfin, à l'approche des fêtes religieuses musulmanes, juives et chrétiennes, qui seront célébrées simultanément en avril, il est crucial que toutes les parties s'engagent à respecter le statu quo historique et à prendre des mesures pour éviter d'exacerber les tensions afin de prévenir une éventuelle escalade.

M. Doumbeneny Ndzigna (Gabon) : Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, pour son exposé édifiant.

Je salue la présence parmi nous du Représentant permanent d'Israël et de l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

La situation générale dans le Moyen-Orient demeure un véritable sujet de préoccupation. Les attaques terroristes répétées qui ont visé les Émirats arabes unis et le Royaume d'Arabie saoudite ces dernières semaines, l'attaque contre les Casques bleus de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, la situation sécuritaire et humanitaire, et les nombreuses violations des droits de l'homme en Afghanistan plantent le décor d'un contexte très alarmant. Mon pays réitère sa ferme condamnation de ces actes terroristes et exprime sa vive préoccupation face à la situation des femmes et des jeunes filles en Afghanistan.

Concernant la situation entre Israël et la Palestine, et à la lumière du rapport circonstancié qui vient de nous être fait, nous notons que le quotidien des populations de cette région demeure marqué par les violences, notamment celles résultant de l'établissement de nouvelles colonies et des réactions de frustration qui en découlent. Cette situation répétitive contribue à installer des facteurs permanents de tension sur le terrain. Nombre de ces violences, qui se manifestent aussi par des brutalités et l'usage disproportionné de la force entre les civils, font de plus en plus de victimes parmi les enfants et les femmes. Mon pays condamne toute violence contre les civils et appelle au respect des conventions internationales en matière de droits de l'homme et de droit international humanitaire. Il est fondamental d'améliorer les conditions de détention, en particulier des femmes et des enfants, et de faire cesser les interpellations de masse et les attaques contre les écoles, qui, avec les lieux de culte, doivent être des sanctuaires. De même, il convient de veiller à la protection des biens, notamment le bétail et la production agricole des populations.

Mon pays réitère son soutien à la solution des deux États. Dans cette perspective, il convient d'agir sur le terrain par des actions intercommunautaires pour engager des échanges culturels quotidiens entre Israéliens et Palestiniens et, à terme, favoriser le vivre-ensemble. De telles actions peuvent venir en appui ou servir de socle pour créer les conditions nécessaires à un climat de confiance et à un meilleur déploiement de la diplomatie internationale.

Pour terminer, nous encourageons les parties à s'inscrire dans une logique de désescalade et demeurons convaincus que seules les initiatives diplomatiques, en particulier le dialogue entre les parties, doivent prévaloir.

M. Bastaki (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Tor Wennesland, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé détaillé.

Ce que nous avons entendu aujourd'hui au sujet de la fragile situation humanitaire, politique et en matière de sécurité dans le Territoire palestinien occupé souligne la nécessité de relancer activement un processus de paix crédible qui conduise à la concrétisation de la solution des deux États, l'État de Palestine et l'État d'Israël vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle. Comme M. Wennesland l'a indiqué précédemment, nous devons nous employer à créer un contexte politique qui permettra de tirer parti

de la coopération positive dont nous avons été témoins ces derniers mois.

En conséquence, nous espérons que les deux parties continueront de se rencontrer pour améliorer la confiance et aborder les questions les plus urgentes dans l'intérêt de la sécurité et de la stabilité. Nous nous félicitons du renforcement récent de la coopération et de la coordination entre les États-Unis et les deux parties à l'appui du processus de paix au Moyen-Orient. Nous nous félicitons également des récentes réunions du Quatuor pour le Moyen-Orient, dont nous attendons avec intérêt les résultats.

Par ailleurs, nous soulignons la nécessité de maintenir le récent cessez-le-feu dans la durée pour éviter une nouvelle escalade, ainsi que de soutenir les perspectives de paix. Nous rappelons qu'il importe de continuer de faire fond sur les efforts régionaux et internationaux pour mettre fin au conflit et réaffirmons que la diplomatie et le dialogue pacifique sont les meilleurs moyens de réaliser des progrès tangibles. Pour créer un environnement propice à la paix, il faut préserver la perspective de la solution des deux États et mettre fin aux pratiques illégales en vigueur dans le Territoire palestinien occupé.

À ce sujet, nous rappelons la poursuite de la construction et de l'expansion des colonies de peuplement, y compris la construction récente de nouveaux logements en Cisjordanie, ainsi que du déplacement de Palestiniens, en particulier dans le quartier de Cheik Jarrah à Jérusalem. Il convient également de souligner que plus de 905 maisons et structures palestiniennes ont été confisquées ou démolies en 2021, en plus des restrictions imposées aux déplacements des Palestiniens, lesquelles exacerbent les conditions humanitaires et économiques. À cet égard, Israël doit assumer les responsabilités qui lui incombent en vertu du droit international et des résolutions pertinentes des organes de l'ONU. Nous réaffirmons également la nécessité de préserver le statut juridique et historique de Jérusalem et de respecter la tutelle du Royaume hachémite de Jordanie sur les Lieux saints.

En ce qui concerne les conditions de vie difficiles du peuple palestinien, nous soulignons la nécessité pour la communauté internationale et les organismes compétents des Nations Unies de continuer à prendre des mesures concrètes pour répondre à l'augmentation des besoins humanitaires. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, deux Palestiniens sur cinq auront besoin en 2022 d'une aide humanitaire, sous une

forme ou une autre. Quant à la bande de Gaza, elle souffre notamment d'un manque important de développement, de denrées alimentaires et de services de santé, en raison de l'effondrement de ses infrastructures, ainsi que du taux de chômage qui avoisine les 44 %. C'est pourquoi les Émirats arabes unis continuent de prêter assistance au peuple palestinien, notamment dans la bande de Gaza. Nous avons récemment aidé les Palestiniens à lutter contre la pandémie, notamment en soutenant les hôpitaux de Gaza.

En guise de conclusion, je réaffirme la volonté ferme des Émirats arabes unis, conforme à la position arabe, de concrétiser l'indépendance d'un État palestinien souverain, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes des organes de l'ONU, à l'Initiative de paix arabe et aux autres paramètres convenus sur le plan international.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, Tor Wennesland, de son exposé. Je souhaite la bienvenue aux Représentants permanents de la Palestine et d'Israël à notre séance.

Bien que l'Inde se félicite des récents contacts de haut niveau entre les autorités israéliennes et palestiniennes, nous restons profondément préoccupés par les derniers faits survenus sur le terrain, en particulier les attaques violentes contre les civils et le meurtre de plusieurs d'entre eux. Nous nous sommes toujours opposés à tous les actes de violence. Nous exhortons toutes les parties à prendre des mesures immédiates en vue de l'arrêt complet de la violence.

Nous suivons de près l'évolution de la situation à Cheik Jarrah, où il y a eu un regain de tensions en raison de l'expulsion potentiellement illégale de certaines familles palestiniennes. Les récentes mesures et déclarations provocatrices de part et d'autre, susceptibles de réduire rapidement à néant les progrès réalisés jusqu'à présent, doivent cesser. Nous appelons à maintenir le calme à Cheik Jarrah et encourageons les parties à faire preuve de retenue.

La résolution 2334 (2016) a été adoptée par le Conseil de sécurité pour réaffirmer la volonté ferme de la communauté internationale d'empêcher l'érosion de la solution des deux États. Elle appelle les parties à prévenir tous les actes de violence visant des civils et à s'abstenir de tout acte de provocation et d'incitation à la violence et de toute déclaration incendiaire, et souligne que toutes les activités de peuplement doivent cesser.

Toute action qui modifie indûment le statu quo sur le terrain et compromet la viabilité de la solution des deux États doit être évitée dans l'intérêt supérieur de la paix et de la stabilité.

Les parties doivent au contraire s'attacher à relever les défis urgents dans les domaines de la sécurité et de l'économie, y compris la précarité de la situation financière de l'Autorité palestinienne, et à définir une voie concrète pour débattre des questions politiques clefs. Nous réaffirmons la nécessité de reprendre rapidement le chemin de la politique en lançant des négociations crédibles sur toutes les questions relatives au statut final. L'Inde a toujours appelé à des négociations de paix directes entre Israël et la Palestine, sur la base du cadre convenu au niveau international, en tenant compte des aspirations légitimes du peuple palestinien à un État et des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

L'absence de tels pourparlers directs sur des questions politiques essentielles pèse de manière différente sur les Israéliens et sur les Palestiniens et n'est pas de bon augure pour la paix à long terme. Nous appelons l'ONU et la communauté internationale, en particulier le Quatuor pour le Moyen-Orient, à donner la priorité à la reprise de ces négociations.

Je voudrais conclure en réaffirmant l'engagement ferme et inébranlable de l'Inde en faveur du règlement pacifique de la question de Palestine. Notre partenariat de développement avec l'Autorité palestinienne, conclu dans le cadre des efforts d'édification de la nation de cette dernière, et notre assistance financière à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en sont la preuve. L'Inde a toujours soutenu une solution négociée prévoyant deux États, avec la création d'un État de Palestine souverain, indépendant et viable, vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, et en paix aux côtés d'Israël, en tenant compte des préoccupations légitimes d'Israël en matière de sécurité.

L'Inde appuie les efforts internationaux pour trouver une solution globale et durable au conflit et est prête à contribuer de manière constructive aux initiatives futures dans ce sens.

M^{me} Buenrostro Massieu (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Coordonnateur spécial Wennesland de son exposé et salue la présence des délégations israélienne et palestinienne.

Une fois encore, nous venons d'entendre que la situation au Moyen-Orient se détériore. Je voudrais à ce stade m'arrêter sur trois points : le dialogue politique et la réconciliation interpalestinienne, la violence et les colonies de peuplement, et la précarité de la situation financière de la Palestine.

Nous restons préoccupés par l'impasse dans laquelle s'enferme le dialogue politique entre les parties. Le fait que le Conseil central palestinien a récemment annoncé sa décision d'approuver la déclaration suspendant la reconnaissance d'Israël tant qu'Israël n'aura pas reconnu l'État palestinien s'inscrit dans cette logique, à l'heure où une coopération dans les domaines civil, fiscal et sécuritaire est pourtant cruciale. Mon pays prend note également du fait que certaines factions politiques n'ont pas participé à cette réunion du Comité central, ce qui indique que la réconciliation interpalestinienne reste au point mort.

La poursuite de la violence à Jérusalem-Est, notamment dans le quartier de Cheik Jarrah, est tout aussi alarmante. Nous demandons instamment aux dirigeants politiques et religieux de s'abstenir de toute forme de provocation ou de rhétorique incendiaire.

Au cours des six premières semaines de 2022, 130 structures palestiniennes ont été démolies, entraînant le déplacement de nombreuses familles. Le Mexique exhorte le Gouvernement israélien à suspendre tous les arrêtés d'expulsion.

L'expansion et la construction des colonies israéliennes sont contraires au droit international et aux résolutions du Conseil. Le Mexique déplore ces pratiques et demande instamment l'arrêt immédiat de la construction de logements supplémentaires dans les territoires palestiniens. Non seulement ces actions unilatérales attisent la violence, mais elles compromettent également la viabilité des perspectives d'une paix juste et durable.

Par ailleurs, les projets israéliens d'extension des parcs nationaux dans le périmètre de la vieille ville de Jérusalem pourraient porter atteinte au caractère démographique, historique, culturel et religieux de Jérusalem. Le Mexique appelle à respecter le statut spécial de la ville.

Dernier point, la situation financière précaire de l'Autorité palestinienne et la crise budgétaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ont une incidence négative sur la fourniture de services de base à

la population. Nous soulignons de nouveau qu'il importe que la communauté internationale continue d'accorder un appui financier au peuple palestinien.

En guise de conclusion, je renouvelle l'appui du Mexique à la solution des deux États, conformément au droit international et aux résolutions de l'ONU. C'est la seule option qui nous permettra de jeter les bases de la paix et de la sécurité auxquelles les Palestiniens et les Israéliens aspirent. Le Mexique réaffirme son appui à toute initiative propice au dialogue et à la réconciliation ; nous demandons donc instamment la reprise des pourparlers de paix.

Le Président (*parle en russe*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Fédération de Russie.

Nous remercions M. Tor Wennesland de son exposé éclairant sur la situation au Moyen-Orient, dans le contexte de la recherche d'un règlement au conflit dans la région.

Il ressort clairement de l'exposé du Coordonnateur spécial que la stagnation et, en définitive, l'impasse que connaît le processus de règlement israélo-palestinien sont à l'origine d'un regain de violence en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. C'est dans ce contexte que se poursuivent la construction et l'expansion des colonies, la confiscation de terres et les expulsions de Palestiniens, les démolitions de maisons, les arrestations et détentions arbitraires, et les tentatives de modifier le statu quo historique sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa.

La forte augmentation des attaques de colons, signalée récemment, est très préoccupante, tout comme l'emploi disproportionné de la force par l'armée israélienne contre les Palestiniens, qui a fait de nombreux morts et blessés parmi les civils. À titre d'exemple éloquent de cette situation, citons l'expulsion médiatisée d'une famille palestinienne et la démolition de sa maison, survenues en janvier dans le quartier de Cheik Jarrah, à Jérusalem-Est. Cet incident a déclenché une vague de protestations dans les rues de Palestine.

En outre, nous sommes préoccupés par le fait que Tel Aviv a annoncé vouloir étendre les activités de peuplement sur le plateau du Golan occupé, ce qui contrevient directement aux dispositions des Conventions de Genève de 1949. Nous rappelons la position de la Russie, qui demeure inchangée : nous ne reconnaissons pas la souveraineté israélienne sur le plateau du Golan, lequel fait partie intégrante de la Syrie.

Dans ce contexte, le plus important est de parvenir à une stabilisation durable, d'éviter les provocations et les mesures unilatérales susceptibles de donner lieu à des faits accomplis irréversibles, et de rétablir des perspectives politiques propres à revitaliser le processus de paix sur les bases juridiques internationales universellement reconnues pour un règlement de la situation au Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que ce règlement ne pourra être obtenu qu'en lançant des négociations directes entre les parties.

Autre condition préalable clef pour sortir de cette impasse, il faut venir à bout des divisions intrapalestiniennes. Nous saluons les efforts déployés par les pays arabes, en particulier l'Égypte et l'Algérie, pour promouvoir le dialogue entre les principales forces politiques en présence en Palestine. Notre proposition d'accueillir à Moscou une nouvelle réunion des parties palestiniennes, dès que les participants parviendront à se mettre d'accord sur des approches communes et les auront consignées dans un document correspondant, reste d'actualité.

Par ailleurs, nous continuons d'échanger avec les Palestiniens et les Israéliens, ainsi qu'avec les parties internationales et régionales intéressées, notamment dans le cadre du Quatuor pour le Moyen-Orient, lequel est actuellement le seul format internationalement reconnu pour accompagner le processus de paix au Moyen-Orient à avoir été entériné par les résolutions du Conseil de sécurité. Nous entendons continuer de collaborer activement avec nos partenaires du Quatuor pour renforcer l'efficacité des travaux de ce mécanisme de médiation en définissant des mesures collectives propres à promouvoir la mise en œuvre de la solution des deux États approuvée par l'ONU. Nous réaffirmons l'importance de convoquer une réunion du Quatuor au niveau ministériel et de faire en sorte que ce mécanisme coopère étroitement avec les Palestiniens, les Israéliens et les principaux acteurs régionaux.

À cet égard, nous souhaitons appeler l'attention sur un autre point important. Les conditions dans lesquelles s'inscrivent le règlement d'un conflit et le lancement d'efforts collectifs ne sont jamais idéales. Si elles l'étaient, il n'y aurait pas de conflit. Cela étant, si on décide de ne rien faire parce que l'environnement n'est pas pleinement propice, il n'y aura jamais de progrès. Nous appelons donc toutes les parties concernées à être réceptives à nos initiatives.

Nous soulignons qu'il importe de fournir une aide humanitaire complète à toutes les personnes qui en

ont besoin dans les territoires palestiniens occupés et à Gaza, ainsi qu'aux réfugiés de Palestine dans les États arabes voisins. Pour notre part, nous appuyons les efforts des organisations internationales compétentes, parmi lesquelles nous tenons à mentionner tout particulièrement l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). À cet égard, nous rappelons les appels que l'Office a lancés à la communauté internationale pour qu'elle comble son déficit de financement afin qu'il puisse continuer à fournir une assistance humanitaire complète aux réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. La Russie continuera d'appuyer financièrement l'UNRWA par des contributions volontaires annuelles à son budget.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette importante séance et je félicite la Fédération de Russie de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Je remercie également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Tor Wennesland, de son exposé sur la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est.

Alors que j'évoquais avec un journaliste ma décision de prendre la parole aujourd'hui, voici ce qu'il m'a répondu : « Pour quoi faire ? Votre voix sera étouffée par les tambours de la guerre ». Mais dans mon pays, la guerre continue, même quand on n'entend pas les tambours. C'est une guerre qui est menée jour après jour contre notre peuple depuis près de 75 ans maintenant. C'est une guerre de dépossession, de déplacement et de déni des droits. C'est une guerre menée contre une génération de Palestiniens après l'autre ; une guerre que les Palestiniens subissent dès leur naissance, dans tous les aspects de leur vie, et même après leur mort.

Israël affirme que, si l'on est juif, on dispose d'un droit de retour qui résiste au passage de milliers d'années, mais s'indigne que les Palestiniens réclament toujours leur droit de retourner sur les terres et dans les maisons dont ils ont été arrachés il y a 70 ans. Il ne voit pas l'ironie de son indignation et de son refus du droit au retour. Pourquoi ? En raison de sa politique d'apartheid.

Israël déclare que les Juifs israéliens ont le droit de réclamer et de récupérer tout bien qu'ils possédaient avant 1948. Entre-temps, il adopte des lois pour exproprier les Palestiniens des biens et des terres qu'ils possédaient à l'époque et qu'ils habitent aujourd'hui. C'est une politique d'apartheid.

Israël proclame le droit à l'autodétermination des Juifs partout sur le territoire, mais refuse au peuple palestinien le droit à l'autodétermination partout sur sa terre ancestrale. Là encore, il s'agit d'une politique d'apartheid.

Des lois différentes s'appliquent aux colons israéliens et aux Palestiniens sous occupation, des lois qui privilégient expressément ceux qui sont présents illégalement sur notre terre et pratiquent la discrimination à l'endroit de ses habitants légitimes. Il s'agit de colonialisme de peuplement et d'une politique d'apartheid.

Les politiques israéliennes de zonage et de planification garantissent le confinement des Palestiniens, lorsqu'elles ne les déplacent pas de force, dans les zones où ils vivaient déjà il y a plusieurs décennies, tout en permettant aux colons israéliens d'étendre leur présence sans aucune limite. C'est une géographie palestinienne maximale avec une démographie palestinienne minimale. C'est la définition même de l'apartheid.

À Jérusalem-Est occupée, les Palestiniens ne peuvent construire que sur 13 % de la ville, où les constructions sont déjà légion. Ils doivent assister à la démolition de leurs maisons, tandis que les colonies s'étendent partout autour d'eux, jusqu'à leur porte.

Dans la zone dite C de la Cisjordanie occupée, les Palestiniens sont confinés à 1 % des terres, tandis que deux tiers de cette zone, y compris la vallée du Jourdain et ses ressources, sont confisqués et dédiés aux colonies israéliennes. Israël crée de prétendus parcs nationaux comme prétexte pour faire main basse sur nos terres tout en déracinant des arbres vieux de plusieurs milliers d'années. Tout cela relève d'une politique d'apartheid.

Dans la bande de Gaza, deux millions de Palestiniens subissent depuis 15 ans un blocus et agression après agression, qui visent tout le monde et n'épargnent personne.

Israël considère que son droit à la sécurité justifie tous ses crimes, mais il nie le droit du peuple palestinien à la sécurité, le privant de la forme la plus élémentaire

de protection et de tout droit de se défendre. Israël tue et mutilé des Palestiniens, y compris des enfants, des femmes, des personnes âgées et des personnes handicapées, dans les rues, dans leurs écoles, dans leurs maisons, et affirme ouvertement qu'il n'a pas à répondre de ses actes. Pourquoi ? Là encore, à cause de sa politique d'apartheid.

Israël affirme qu'il est barbare de retenir les dépouilles et d'empêcher les proches d'offrir à leur défunt une sépulture digne. Mais il n'entend par là que les dépouilles des Juifs israéliens, car il ne voit aucun problème à retenir des centaines de corps palestiniens jusqu'à ce jour, certains depuis plus de trois décennies. Nous savons tous pourquoi : sa politique d'apartheid.

Les lois et les tribunaux israéliens garantissent l'impunité aux colons israéliens et aux forces d'occupation tout en criminalisant la présence même des Palestiniens sur leurs terres et leur lutte légitime pour la liberté. Il s'agit d'une politique de persécution et d'apartheid.

Israël qualifie de terroristes les défenseurs des droits de l'homme et les organisations de la société civile palestiniens, tandis que des dirigeants israéliens, qui incitent au terrorisme d'État et au terrorisme des colons ou commettent eux-mêmes des actes terroristes, siègent à la Knesset et au Gouvernement israéliens.

Israël a arrêté près d'un million de Palestiniens au cours de son occupation, non pas pour ce qu'ils ont fait mais pour ce qu'ils sont. Pourtant, pas un seul Israélien n'a été condamné pour tous les crimes commis contre notre peuple. La Puissance occupante est toujours innocente, et le peuple sous son occupation est toujours coupable.

Israël a proclamé que des actions qui devraient être condamnées par le droit international sont acceptables si elles sont commises par Israël, déclarant haut et fort que tout le reste ne pouvait être qu'antisémite. Le Conseil de sécurité condamne les colonies ? Antisémitisme ! L'Assemblée générale appelle à l'exercice des droits des Palestiniens et à l'instauration d'une paix juste et durable sur la base du droit international ? Antisémitisme ! Le Conseil des droits de l'homme demande l'arrêt des violations des droits de l'homme ? Antisémitisme ! La Cour internationale de Justice conclut à l'illégalité du mur et des colonies et appelle à leur démantèlement ? Antisémitisme ! La Cour pénale internationale ouvre une enquête sur les crimes de guerre ? Antisémitisme !

Amnesty International publie un rapport fondé sur des faits, des preuves et des lois ? Antisémitisme !

Mais il s'agit d'apartheid. Si Israël pouvait contester les faits ou la loi, il n'aurait pas recours à de telles campagnes de dénigrement dénuées de tout scrupules. Les arguments irrationnels qui ne respectent ni la loi ni les droits de l'homme constituent son délit de prédilection. Le Conseil n'est peut-être pas prêt à employer le mot « apartheid », mais l'apartheid a été et est notre réalité depuis un certain temps déjà. Israël est peut-être scandalisé par le mot « apartheid », mais tout le monde devrait être scandalisé par une telle politique.

Il y a un mois, le représentant d'Israël a apporté une pierre dans cette salle pour aider les membres à visualiser la violence que les Palestiniens infligent aux Israéliens (voir S/PV.8950). Je le regrette vraiment, mais les portes de cette salle ne sont pas assez larges pour faire entrer les avions F-16, les chars, les navires de guerre, les jeeps militaires, les drones, les bombes et les missiles israéliens ou le reste de leur puissant arsenal militaire. Elles ne sont pas assez larges pour faire entrer les rues de Jérusalem ou d'Al-Khalil, la bande de Gaza, la vallée du Jourdain ou les villages soumis aux attaques et à la terreur incessantes des colons israéliens. Elles ne sont pas assez larges pour faire entrer les millions de réfugiés palestiniens auxquels on a refusé le droit d'entrer sur leur propre terre. Les portes de cette salle ne sont pas assez larges pour laisser passer les Palestiniens du village d'Al Araqib, dans le Néguev, qui a été démoli 197 fois par Israël et reconstruit 198 fois par les Palestiniens. Al Araqib, ainsi que Beïta, Bil'In, Naalin, Khan el-Ahmar, Cheik Jarrah, Silwan, Choujaïyé, Beït Hanoun, Beït Lahiya, Zeïtoun, Khidr, Naplouse, Jénine et tous les camps de réfugiés, montrent que l'apartheid est une réalité. Ils montrent également que notre peuple ne capitulera pas face à l'apartheid.

Tout le monde était contre l'apartheid en Afrique du Sud une fois qu'il a été vaincu. Mais l'histoire se souvient bien de ceux qui l'ont effectivement combattu. Israël était un allié du régime d'apartheid en Afrique du Sud. Ce n'est pas surprenant, puisqu'ils partageaient la même vision et les mêmes politiques. Notre peuple est résistant, et il poursuivra son combat légitime pour la liberté et la dignité, indépendamment de ce que fait le reste du monde.

Mais la réalité est que nous avons besoin d'une mobilisation internationale. Les peuples du monde entier sont à nos côtés. Toutes les personnes présentes ici ont condamné les politiques et les actions illégales d'Israël.

Mais les condamnations seules ne suffiront jamais pour dissuader Israël. Il est temps de traduire les paroles en actes, des actes qui garantissent la protection de tout notre peuple qui souffre depuis longtemps, des actes qui mettent fin à cette occupation illégale, des actes qui mettent fin à l'apartheid.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Asaf Avigal a passé les deux dernières années à travailler depuis chez lui, et une personne était ravie qu'Asaf passe autant de temps à la maison. Ido, le fils d'Asaf, âgé de 5 ans, venait constamment à son bureau et lui disait : « Papa, ça suffit avec les écrans, viens jouer avec moi ». Bien qu'à cette époque, Asaf n'avait pas toujours le temps, aujourd'hui, il donnerait tout pour avoir ne serait-ce qu'une minute de plus avec son adorable enfant. Mais, tragiquement, Asaf ne jouera plus jamais avec Ido. Ido aurait dû avoir 6 ans exactement aujourd'hui, mais il restera à jamais âgé de 5 ans. Cet enfant innocent a passé ses derniers moments recroquevillé dans un abri, essayant de se protéger des tirs de roquettes du Hamas, une fois de plus.

Malgré qu'il se cachait dans un abri en béton, un éclat d'obus perdu a transpercé la fenêtre et l'a tué. Ido, comme de nombreux autres civils israéliens, était visé par ces attaques, car les tirs de roquettes du Hamas, l'organisation terroriste radicale, visent délibérément les populations civiles, tout cela dans le but de faire avancer la destruction de l'État d'Israël.

Les pays du monde entier ont reconnu le Hamas comme l'organisation terroriste qu'il est, mais malheureusement, le Conseil de sécurité ne l'a pas fait.

Ce qui est choquant, c'est qu'en dépit de l'intention manifeste du Hamas d'assassiner des civils israéliens tout en utilisant son propre peuple comme bouclier humain, l'ONU a continué à faire ce qu'elle fait le mieux. Elle a entrepris de diaboliser la seule démocratie dynamique du Moyen-Orient, l'État d'Israël. En réponse aux tirs de roquettes du Hamas, le Conseil des droits de l'homme a voté la création d'une commission d'enquête prétendument impartiale et neutre. Cependant, la vérité est que cette commission d'enquête est loin d'être impartiale et neutre. En fait, la création d'une commission d'enquête véritablement impartiale et neutre irait complètement à l'encontre de son véritable objectif : la délégitimation de l'État d'Israël. Après tout, le Conseil des droits de l'homme n'a fait que suivre la tradition consistant à pointer du doigt et à diaboliser Israël de toutes les manières possibles, une tradition répandue parmi les organes de l'ONU.

Parfois, ils le font dans le but de dissimuler et de passer sous silence les crimes inhumains que des membres du Conseil des droits de l'homme commettent chaque jour contre leur peuple. Peut-on honnêtement me regarder dans les yeux et me dire qu'Israël n'est pas l'État Membre de l'ONU qui fait l'objet de plus de discrimination ? Cette commission d'enquête s'est vue attribuer un rayon d'action illimité sans précédent, tant en termes de durée que de portée géographique. Y-a-t-il une personne impartiale qui puisse justifier une commission qui est dotée d'un budget aussi excessif ? Le budget de cette commission est presque le double de celui des commissions d'enquête sur la Syrie et le Venezuela, qui comptent parmi les pires violateurs des droits humains dans le monde.

Mais surtout, les conclusions de cette commission peuvent-elles être impartiales alors que tous ses membres ont des opinions anti-israéliennes ? Pour cette raison, Israël refuse de coopérer avec une enquête biaisée dont les conclusions contre Israël ont été établies et rédigées avant même que ses travaux ne commencent. Cette enquête falsifiée n'est que la dernière d'une longue série d'actions toxiques anti-israéliennes du Conseil des droits de l'homme.

Mais il n'y a pas que les organes de l'ONU qui ont une attitude partielle envers Israël. Amnesty International, Human Rights Watch et d'autres organisations dites de défense des droits humains ont choisi de lancer une guerre de jihad contre la seule démocratie dynamique du Moyen-Orient. Certaines de ces mêmes organisations, qui n'ont pas trouvé le temps de rédiger des rapports sur la Syrie, le Myanmar, l'Iran ou d'autres terribles violateurs des droits humains, ont réussi à trouver le temps d'écrire des centaines de pages pour délégitimer l'existence d'Israël. Ces rapports récents ont essayé d'étiqueter Israël en usant d'affirmations absurdes et d'accusations odieuses. On peut voir la campagne qui a commencé ici aujourd'hui sur le masque de mon homologue.

Mais qu'on ne s'y trompe pas : il s'agit d'une campagne conjointe menée par ces organisations et les Palestiniens, dont la mission est de délégitimer Israël en tant qu'État démocratique juif. Toutefois, un rapide coup d'œil à l'État d'Israël dans toute sa diversité suffit amplement pour montrer combien ces accusations sont infondées.

Quelqu'un peut-il honnêtement me regarder dans les yeux et me dire qu'Israël, un pays qui protège l'égalité sociale et politique de tous ses citoyens, est

coupable d'injustice systématique ? Un pays dans lequel des médecins arabes, des députés arabes et des ministres arabes travaillent aux côtés de leurs homologues juifs ? Toute personne décente peut-elle justifier qu'Israël puisse être associé à cette forme odieuse de discrimination ?

Pas plus tard que cette semaine, Khaled Kabub, un juge musulman, a été élu en Israël à la Cour suprême israélienne, tandis qu'un membre arabe de notre parlement a été nommé consul général d'Israël à Shanghai. Ces rapports délirants ont l'audace de faire abstraction des faits, de se concentrer sur de pures inventions et de se faire l'écho de mensonges promus par des organisations terroristes et l'Autorité palestinienne corrompue, dans le seul but d'isoler et de délégitimer Israël en tant qu'État juif.

Heureusement, cette fois-ci, les pays démocratiques ayant des valeurs morales et des vues similaires ont condamné ces rapports scandaleux, alors que les seuls qui les ont salués sont les groupes terroristes et l'observateur palestinien, qui y a fait référence aujourd'hui. Un examen attentif est un outil crucial pour toute démocratie, mais de tels mensonges incitatifs et accusations déplorables devraient être réservés aux véritables auteurs de tels crimes. Alors que ces organisations, en plus des organes de l'ONU, consacrent d'innombrables heures et ressources à diaboliser Israël, ils n'ont pas besoin, pour trouver une véritable discrimination et de vraies violations des droits de l'homme, de chercher bien loin. Il leur suffit de regarder comment l'Autorité palestinienne et le Hamas traitent les dissidents politiques, les minorités, les femmes et la communauté des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et queers. Où sont les rapports condamnant la loi palestinienne qui menace d'emprisonnement à vie la vente d'une terre à une personne uniquement parce qu'elle est née juive ? Où sont les organisations humanitaires qui dénoncent la politique de rémunération des tueurs de l'Autorité palestinienne ?

La semaine dernière encore, le Président Abbas a continué à inciter au meurtre de Juifs :

« S'il ne nous restait qu'un seul centime, nous le verserions aux familles des martyrs et des prisonniers. »

Plutôt que d'améliorer la vie de son peuple, le Président Abbas préfère encourager les actes de terreur. Où est le tollé ? Alors que deux millions d'Arabes vivent en tant que citoyens libres dans l'État d'Israël, lorsque des conducteurs israéliens entrent par erreur dans

Ramallah, Naplouse ou Jénine, ils sont immédiatement lynchés par des foules palestiniennes assoiffées de sang. Voilà à quoi ressemblent des générations d'incitation et d'antisémitisme institutionnalisé. Si l'on se demande pourquoi de telles formes de discrimination et de violence ne méritent pas une enquête sur les droits de l'homme, la réponse devrait être très claire à ce stade. Tous ces rapports et commissions ont un objectif et un seul. Leur objectif n'est pas d'aider à résoudre le conflit ou de défendre les droits de l'homme. Leur seul objectif est de délégitimer l'existence même d'Israël. Même dans ce débat, comme dans chaque débat sur le Moyen-Orient, le Conseil passe la grande majorité de son temps à entendre des affirmations régurgitées contre Israël de la part de l'observateur palestinien, qui représente l'organisme même qui encourage la haine, l'incitation, la violence et la terreur.

Au cours des deux derniers mois, il y a eu près de 500 attaques terroristes contre des Israéliens, oui 500 attaques – près de 500 incidents de jets de pierres, de bombes incendiaires, de tirs et de coups de couteau perpétrés contre des Israéliens, le tout en moins de deux mois. Bien que ces attaques constituent le principal obstacle à la paix, elles ne sont pas au centre de ce débat. Elles ne le sont jamais.

Alors que nous sommes assis ici à débattre de litiges juridiques et de fausses allégations, les nuages de l'agitation, de la violence et de la guerre jettent de longues ombres sur le monde. On peut se demander quelle était l'urgence de transformer un débat mensuel à huis clos en un débat public, alors que des questions aussi cruciales pour la sécurité mondiale sont discutées en ce moment même à l'Assemblée générale.

Si nous sommes ici aujourd'hui pour discuter de la situation au Moyen-Orient, la véritable menace qui pèse sur la région doit être au centre de cette séance. L'Iran, premier État parrain de la terreur dans le monde, sème le chaos et la mort dans la région. Il finance une armée de six supplétifs terroristes, qui se consacrent à l'établissement d'une hégémonie chiite dans toute la région. Avec le Hamas et le Jihad islamique à Gaza, le Hezbollah au Liban et en Syrie et les houthistes au Yémen, le régime iranien est déterminé à laisser un sillage de destruction partout où il intervient.

Si c'est ainsi que l'Iran agit aujourd'hui, il est effrayant d'imaginer à quoi ressemblera la région lorsque l'Iran deviendra un État dit « du seuil nucléaire ». Pas plus tard que la semaine dernière, Hassan Nasrallah, le chef du Hezbollah, a fièrement déclaré être capable de

fabriquer, avec l'aide de l'Iran, des missiles de précision et des drones d'attaque au Liban. Quelle sera la situation lorsqu'ils seront protégés par un parapluie nucléaire iranien ? Si les houthistes lancent aujourd'hui des drones et des roquettes contre des civils, quelle sera l'ampleur de ces attaques une fois que leurs commanditaires iraniens disposeront d'un arsenal nucléaire et de liquidités ?

L'issue prévue des négociations actuelles à Vienne conduira, malheureusement, à un accord qui créera un Moyen-Orient beaucoup plus instable et violent. En raison de l'approche rapide des clauses d'extinction incluses dans le Plan d'action global commun, un nouvel accord sur l'Iran permettra aux ayatollahs de mettre au point et d'exploiter les centrifugeuses les plus modernes et réduira quasiment à zéro le temps nécessaire à la fabrication d'une arme nucléaire en Iran.

Alors que le monde, y compris le Conseil de sécurité, continue de fermer les yeux sur les ambitions destructrices et dangereuses de l'Iran, l'État d'Israël n'hésitera pas à agir comme il se doit. Un Iran au seuil nucléaire est une menace existentielle pour Israël. Alors que le Conseil refuse inlassablement de traiter cette question, Israël agira pour assurer la sécurité de ses citoyens. Israël ne sera pas lié par le résultat de Vienne et continuera à conserver sa pleine liberté d'agir partout, à tout moment et sans aucune contrainte, afin de défendre sa sécurité. Nous ferons tout ce qui est

nécessaire pour mettre fin à la course au nucléaire de l'Iran et contrer la menace que représentent ses armées de supplétifs terroristes.

Aujourd'hui, Ido Avigal, un garçon doux et innocent, était censé fêter son sixième anniversaire. Mais, comme nous le savons tous, il ne le fera jamais. Aucun d'entre nous ne souhaite qu'un enfant de plus soit victime d'une telle violence. Pourtant, honteusement, lorsque des enfants israéliens sont victimes de la terreur, le silence du Conseil est assourdissant. Il est du devoir du Conseil et de cette institution de veiller à ce que plus aucun enfant comme Ido ne soit tué par des actes de terreur aussi déplorables.

Alors que le monde vacille au bord d'un sombre abîme, le fait de rejeter la responsabilité et l'attention sur des endroits où elle n'a certainement pas sa place ne fait que mettre davantage en danger notre équilibre précaire. L'État d'Israël ne doit plus être le centre de ce débat, surtout pas à l'heure où un régime qui a ouvertement appelé à l'anéantissement d'Israël est sur le point de devenir une puissance nucléaire. Le moment est venu de balayer tous les mensonges et les distorsions qui accaparent une si grande partie du temps du Conseil et de se concentrer sur les questions urgentes qui se posent. C'est la seule façon d'assurer un avenir de paix et de stabilité pour le Moyen-Orient et pour le monde.

La séance est levée à midi.